



Regeländerungen Ergänzungen 22.8.2009
Changement des règles – complément du 22.8.2009

Nachstehend einige Präzisionen und Auszüge aus dem Case-Book:

Diese Regel (412) wird ausschliesslich in der NL und bei den Elite Junioren angewandt
REGEL 412 - Spielerwechsel während eines Spielunterbruchs

Gegen Team A wird eine Strafe angezeigt und nun macht Team B ein Icing. In dieser Situation darf Team B keinen Spielerwechsel vornehmen.

Diese Regeln (440) werden in allen Ligen angewandt

Regel 411 - Spielerwechsel bei angezeigter Strafe (Case-Book Situation C)

Wechselt der Torhüter bei einer angezeigten Strafe zu früh findet das Anspiel an einem der beiden Anspielpunkte in der Endzone des bestraften Teams statt und nicht in der Mitte.

Regel 440 – Anspiele/Einwürfe

„Nur Strafen eines Teams auf der Strafzeitzeituhr erscheinen...“

Beispiel:

03:00 Team A 2 Min = Anspiel Endanspielpunkt Team A auf dem Eis 4 : 5

03:30 Team B 2 Min = Anspiel Endanspielpunkt Team B auf dem Eis 4 : 4

Case Book Situation 6

Ein angreifender Spieler erhält in seiner Angriffszone eine Disziplinarstrafe. In dieser Situation findet das Anspiel an einem der beiden Anspielpunkte in seiner Angriffszone statt.

Regel 460 – Icing (Case Book Situation C6)

Wenn der Puck von hinter der roten Mittellinie geschossen wird und den Torpfosten oder die Querlatte trifft und dann über die Torlinie geht dann ist es **KEIN** Icing.

Regel 492 – Hoher Stock (Case Book Situation C4)

Gegen Team A, das nicht im Puckbesitz ist, ist eine Strafe angezeigt. Nun spielt ein Spieler von Team B den Puck mit „hohem Stock“. Sobald eines der beiden Teams den Puck berührt wird das Spiel unterbrochen und Mannschaft A bestraft. Das folgende Anspiel findet in der Endzone von Mannschaft A statt.

Ci-dessous quelques précisions et extrait du Case Book:

Cette règle (440) est uniquement applicable en ligue nationale et junior élites.

Règle 412 – Procédure de changement de joueurs durant un arrêt de jeu

Une pénalité est indiquée contre l'équipe A et l'équipe B fait un dégagement interdit. Dans cette situation l'équipe B n'a pas le droit d'effectuer un changement de joueurs.

Ces règles sont applicables dans toutes les ligues

Règle 411 – Changement de joueurs lors d'une pénalité indiquée (Case-Book Situation C1)

Si, suite à une pénalité signalée, l'équipe non fautive effectue un changement prématuré de son gardien l'engagement suivant aura lieu sur un des points d'engagement de la zone de défense de l'équipe pénalisée et non pas au centre de la patinoire.

Règle 440 - Engagements

„...seules les pénalités d'une équipe sont inscrites sur le panneau d'affichage...“

Exemplel:

03:00 Team A 2 Min = Engagement zone défense Team A sur la glace 4 : 5

03:30 Team B 2 Min = Engagement zone défense Team B sur la glace 4 : 4

Case Book Situation 6

Un joueur attaquant se voit infliger une pénalité de méconduite dans sa zone d'attaque. Dans cette situation l'engagement aura lieu sur un point d'engagement dans sa zone d'attaque.

Règle 460 – Icing (Case Book Situation C6)

Le puck a été tiré avant la ligne rouge médiane et touche la barre transversale ou le poteau du but puis passe la ligne de but (pas dans le but). Dans ce cas **il n'y a pas** de dégagement interdit.

Règle 492 – Crosse haute (Case Book Situation C4)

Une pénalité est signalée contre un joueur de l'équipe n'étant pas en possession du puck, durant ce temps, l'équipe en possession du puck touche le puck avec une crosse haute. Dès qu'un joueur de l'une ou l'autre équipe joue le puck, le jeu doit être arrêté et l'engagement suivant aura lieu sur l'un des points d'engagement en zone de défense de l'équipe pénalisée.